

**SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE
MAGELIS****Comité Syndical du 20 juin 2025****Délibération n°22/2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 juin à quatorze heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités

Date de convocation : 10 juin 2025.

Membres présents : messieurs Patrick MARDIKIAN, Michel CARTERET, François BONNEAU, François NEBOUT, Gérard DESAPHY, Gérard ROY, Xavier BONNEFONT, Gérard LEFEVRE,

Mesdames Célia HELION, Fabienne GODICHAUD, Nelly VERGEZ, Stéphanie GARCIA.

Membres absents ou excusés : messieurs Philippe BOUTY, Jérôme SOURISSEAU,

Mesdames Martine PINVILLE, Charline CLAVEAU, Virginie LEBRAUD, Caroline COLOMBIER, Nicole BONNEFOY, Hélène GINGAST.

Membres consultatifs absents : messieurs Andréas KOCH, Alain LEBRET.

Secrétaire de séance : madame Célia HELION.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	12
Pouvoir(s)	0
Absent(s)	8
Votants	12

Objet : Aménagement d'une résidence étudiante rue de la Charente et rue des Papetiers à Angoulême – Approbation de l'Avant-Projet Définitif

Par délibération N°51/2022 du 4 octobre 2022, les membres du Comité Syndical ont approuvé le programme d'aménagement d'une résidence étudiante pour un montant prévisionnel de travaux fixé à 5 150 000 € HT.

Un marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à Éric LAURENT – GREENWICH 0113 (Architecte mandataire), Laurent MORELET (Economiste OPC), SECBA (BET Structures), SG INFRA (BET VRD Paysage), TDL Ingénierie (BET Fluides), EMACOUSTIC (BET Acoustique) le 21/05/2024.

A l'issue des études d'avant-projet définitif, l'équipe de maîtrise d'œuvre propose un projet d'un montant de 5 570 000 €HT (valeur janvier 2024), soit une augmentation de 4.52% par rapport au coût programme actualisé. Afin de tenir compte des caractéristiques géotechniques du site, une plus-value de fondations profondes par micropieux est nécessaire et estimée à hauteur de 230 000 €HT (valeur janvier 2024 / hors programme).

Le projet conserve l'alignement des façades rue de la Charente et intègre la réhabilitation des immeubles repérés comme intéressants au titre des Sites Patrimoniaux Remarquables.

L'entrée principale sera située rue des Papetiers. Des accès uniquement piétons seront aménagés rue de la Charente.

La résidence disposera d'un local laverie, de locaux techniques et d'un bureau à destination du futur gestionnaire. Pour maximiser le nombre de logements, le projet retenu prévoit au plus 74 logements étudiants, dont 4 logements adaptés aux personnes souffrant de handicap, sans salle d'activités commune. Ils seront répartis sur l'ensemble des bâtiments disposés en périphérie de l'îlot aménagé.

La commission aménagement du 6 mai 2025 a émis un avis favorable de cette proposition d'avant-projet définitif.

La validation de l'avant-projet définitif sur la base des montants proposés ne modifie pas le budget global de l'opération défini dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement et de l'autorisation de programme.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuvent l'avant-projet définitif (APD) proposé par le maître d'œuvre avec un coût prévisionnel de travaux à hauteur de 5 800 000 €HT (valeur janvier 2024), comprenant les travaux définis au programme de 5 570 000 €HT et la plus-value de fondations spéciales de 230 000 €HT ;
- autorisent Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 26 Juin 2025
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 26 Juin 2025
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 26 Juin 2025

Signé: Le Président

Le Président,
Patrick MARDIKIAN

